RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 01123
Numéro SIREN : 498 855 261
Nom ou dénomination : EVARVI

Ce dépôt a été enregistré le 03/04/2018 sous le numéro de dépôt 11148

"EVARVI"

Société par actions simplifiée au capital de 1.154.759 €

Siège social : CHATEAUBOURG (35220) – Rue Blaise Pascal

498 855 261 RCS RENNES

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 8 SEPTEMBRE 2017

PROCES-VERBAL

Les associés de la société EVARVI (ci-après la "**Société**"), société par actions simplifiée au capital de 1 154 759 euros, divisé en 67 927 actions (ci-après les "**Actions**") de 17 € de valeur nominale chacune (dont 588 actions ordinaires (**AO**), 19 972 **ADP1**, 6 192 **ADP2** et 41 175 **ADP3**), dont le siège social est situé à CHATEAUBOURG (35220) – rue Blaise Pascal, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Rennes sous le numéro 498 855 261, ci-après ensemble, les "**Associés**" :

- **Monsieur Nicolas BOITTIN**
 Demeurant à BRETEIL (35160) – Les Authieux Renault
 Propriétaire de 24 999 ADP3

- **La société HOST BT**
 Société à responsabilité limitée au capital de 7.580 euros, dont le
 Siège social est situé à CHATEAUBOURG (35220) – Rue Blaise Pascal
 Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Rennes sous
 Le numéro 790 127 286, représentée par son gérant, Nicolas BOITTIN
 Propriétaire de 19 972 ADP1

- **Monsieur Sylvain RICHERT**
 Demeurant à CHANGE (53810) – 36, rue Bretagne
 Propriétaire de 588 AO

- **France Investissement Régions 1 (FIR1)**
 Fonds Professionnel de Capital Investissement, représenté par sa
 Société de gestion, Bpifrance Investissement, société par actions
 Simplifiée au capital de 20.000.000 euros, dont le siège social est
 Situé à Maisons Alfort (94710) – 27-31, avenue du Général Leclerc,
 Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous
 Le numéro 433 975 224, représentée par Alain FAKHOURY, dûment
 Habilité à l'effet des présentes
 Propriétaire de 6 192 ADP2

Soit un total de SOIXANTE SEPT MILLE NEUF CENT VINGT SEPT
Actions, ci67 927 Actions
composant le capital social de la Société,

ont pris les décisions ci-après sous la forme d'un acte sous seing privé :

AF MB

Greffe du tribunal de commerce de Rennes : dépôt N°11148 en date du 03/04/2018

IL A ETE PREALABLEMENT RAPPELE ET EXPOSE CE QUI SUIT :

I. Aux termes d'une lettre en date du 1er octobre 2016, Monsieur Daniel ROGUE a fait part de sa démission de ses fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant de la Société, laquelle a pris effet le 1er octobre 2016.

II. La société INITIA (anciennement dénommée LEPRINCE ET ASSOCIES), société par actions simplifiée au capital de 152.460 euros, dont le siège social est situé à Rennes (35000) – 20, rue Jules Vallès, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Rennes sous le numéro 301 241 642, est actuellement Commissaire aux Comptes titulaire de la Société.

III. Les Commissaires aux comptes titulaire et suppléant de la Société ont été nommés pour une durée de six exercices, laquelle prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au plus tard le 30 juin 2019 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

IV. Depuis le 11 décembre 2016, date d'entrée en vigueur de la loi 2016-1691 du 9 décembre 2016 (dite loi Sapin 2) et en application des nouvelles dispositions de l'article L.823-1, I-al.2 du Code de commerce, la désignation d'un commissaire aux comptes suppléant ne s'impose que si le commissaire aux comptes est une personne physique ou une société unipersonnelle. La désignation d'un suppléant n'est donc plus obligatoire lorsque le commissaire aux comptes est une personne morale autre qu'une société unipersonnelle.

V. Cependant, Monsieur Daniel ROGUE ayant démissionné de ses fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant en cours de mandat, en application des dispositions de l'article L.823-3 du Code de commerce, il doit être pourvu à son remplacement et le Commissaire aux comptes suppléant nommé en remplacement exercera ses fonctions jusqu'à l'expiration du mandat de son prédécesseur, soit à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au plus tard le 30 juin 2019 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

VI. Compte tenu de ces dispositions légales, les Associés ont décidé de procéder au remplacement de Monsieur Daniel ROGUE et de nommer Monsieur Fabrice PIAUD, Commissaire aux Comptes Inscrit, né le 26 mai 1966 à Rennes (35), domicilié 20, rue Jules Valès 35000 RENNES, en qualité de nouveau Commissaire aux comptes suppléant.

En conséquence de ce qui précède, les Associés de la Société ont souhaité se prononcer sur les points suivants :

- Constatation de la démission de Monsieur Daniel ROGUE, de ses fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant de la Société à compter du 1er octobre 2016 ;
- Délibération sur la nomination de Monsieur Fabrice PIAUD en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement du Commissaire aux comptes suppléant démissionnaire ;
- Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, les Associés de la Société – et ce, conformément aux dispositions de l'article 22 des statuts de la Société – ont pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

A l'unanimité, les Associés, après avoir pris acte :

i) de la démission de Monsieur Daniel ROGUE de ses fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant de la Société, laquelle a pris effet le 1er octobre 2016, et

ii) que le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de Monsieur Daniel ROGUE devait prendre fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au plus tard le 30 juin 2019 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018,

décide de nommer en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Daniel ROGUE démissionnaire, Monsieur Fabrice PIAUD, Commissaire aux Comptes Inscrit, né le 26 mai 1966 à Rennes (35), domicilié 20, rue Jules Valès 35000 RENNES, en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes suppléant.

Monsieur Fabrice PIAUD est nommé pour la durée du mandat de son prédécesseur, laquelle prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au plus tard le 30 juin 2019 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

DEUXIEME DECISION

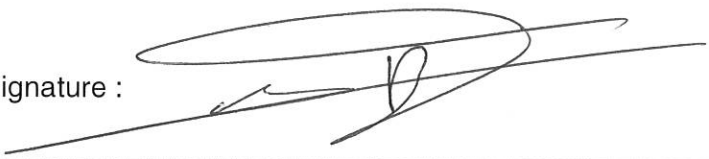
A l'unanimité, les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

*
* *

Fait en 3 exemplaires originaux
Dont un exemplaire pour les archives sociales de la Société, un exemplaire pour le registre des assemblées et un exemplaire en vue des formalités légales.

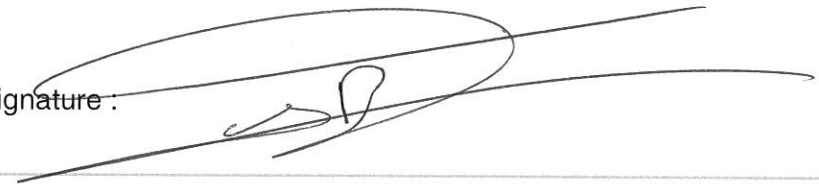
Nicolas BOITTIN
Associé

Signature :



La société HOST BT
Associé
Représentée par
Nicolas BOITTIN

Signature :



Sylvain RICHERT
Associé

Signature :

France Investissement Régions 1 (FIR1)
Associé
Représentée par Bpifrance Investissements
Elle-même représentée par
Alain FAKHOURY

Signature :